ART. PREMIER N° CE2632

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CE2632

présenté par M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« et organiser la conquête des marchés internationaux par les produits de l'agriculture française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à affirmer parmi les actions nécessaires mises en place par les politiques publiques la conquête des nouveaux marchés à l'international dans le cadre notamment des accords de libre échange.

L'export est en effet l'un des moyens les plus sûrs de garantir à nos exploitations agricoles la prospérité qu'elles méritent.